

Le Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation ou CSAU

RACE(S) : toutes

Les épreuves du CSAU sont organisées avec l'autorisation des Sociétés Canines Régionales à l'occasion de manifestations (concours et expositions) organisées par des Clubs d'utilisation ou par des Clubs de races.

L'objectif de ce test est de s'assurer de l'équilibre du chien, de sa sociabilité et de l'aptitude du maître à contrôler son animal.

GENERALITES :

Le **Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation ou CSAU est ouvert à tous les propriétaires de chiens, avec ou sans inscription à un Livre des Origines (LOF pour la France)**, qu'ils soient adhérents ou non d'un Club d'utilisation ou de race.

Tous les chiens, sans exception, doivent être **âgés de 12 mois** révolus le jour de l'examen et présentés par leur propriétaire. Ces critères sont à vérifier par le juge avant le début du test.

Si le chien montre des signes d'agressivité ou de peur excessifs, si son comportement ne permet pas au juge de contrôler son identification (tatouage ou puce), le chien sera ajourné (ce n'est pas définitif, ce chien pourra être présenté ultérieurement).

La détention du CSAU est obligatoire pour pratiquer les disciplines gérées par la Commission d'Utilisation Nationale Chiens de Berger et de Garde (CUNCBG) telles le Ring, Mondioring, RCI, Campagne, Pistage, à condition que le chien soit inscrit à un Livre des Origines (LOF en France) et qu'il appartienne, dans le cadre des activités de mordant, à une race « autorisée » au mordant parmi les races répertoriées dans les 1er, 2ème et 3ème groupes.

CONTENU DE CE TEST :

- **Exercice de la stabilité et de la sociabilité**, en présence et en l'absence du maître

Le chien ne doit pas paniquer ou se défendre, doit accepter les caresses d'un étranger (lors du contrôle d'identification par exemple), doit supporter de croiser un autre chien en laisse, etc.

- **Exercice de la marche en laisse**

On teste ici la capacité du chien à marcher sans tirer sur sa laisse (quelques tensions peuvent être tolérées).

- Exercice de l'absence du maître

On teste ici la capacité du chien à garder sa position pendant 30 secondes en l'absence de son maître (qu'il ne voit pas, les mouvements dans un rayon de 2 mètres sont tolérés).

- Exercice du rappel

Le chien immobilisé à une vingtaine de mètres de son maître devra revenir au pied, sur son simple rappel, dans un délai de 15 secondes et dans un rayon de 2 mètres.

Le chien peut obtenir l'un des deux résultats suivants :

- **Apte**, avec le qualificatif Excellent, Très bon ou Bon
- **Ajourné**

CHIENS DE 1ère ET 2ème CATEGORIES :

Le test du CSAU est **accessible aux chiens appartenant à la 1ère catégorie** ([lien vers def](#)) s'ils remplissent les clauses particulières définies par la loi 99-5 **et aux chiens de la 2ème catégorie** ([lien vers def](#)) dès lors qu'ils satisfont aux conditions suivantes :

- Pour les chiens de **1ère catégorie** : à condition qu'ils aient été **stérilisés** (l'attestation de stérilisation par un certificat vétérinaire doit être présentée au juge).

Titulaires du **CSAU**, les chiens de 1ère catégorie qui remplissent les conditions citées précédemment, peuvent également participer aux **épreuves d'obéissance**.

- Pour les chiens de **1ère et 2ème catégories** : La détention du **CSAU** ne les dispense des obligations réglementaires prévus par les dispositions de la loi 99-5 du 6 janvier 1999 (telles que le port de la muselière dans les lieux et transports publics, la procédure de déclaration en mairie, etc.).